



---

## La Florangeoise

### Marche pour la lutte contre le cancer du sein

---

#### ARTICLE 1 – OBJECTIF DE LA MANIFESTATION

La ville de Florange organise la seconde édition de la Marche/Course « La Florangeoise » le Dimanche 14 mai 2017. Les bénéfices de cette manifestation seront consacrés à la lutte contre le cancer du sein et à des actions concrètes permettant aux femmes malades du bassin Thionvillois de mieux traverser cette épreuve. Manifestation organisée en partenariat avec l'association « Les Dames de Cœur » de Thionville.

#### ARTICLE 2 – PARCOURS

Le parcours est de 3.00 km environ dans Florange, un passage à proximité d'un point d'eau sécurisé sera effectué. Les participants pourront effectuer, à leur rythme, 1 ou 2 fois le circuit. Cette manifestation n'est pas une compétition. Il ne sera effectué aucun chronométrage et il n'y aura aucune distribution de dossard, ni de récompense. Les participants effectuent le parcours sous leur propre et exclusive responsabilité. Le départ de la course se fera aux alentours de 10h00.

Pour le programme détaillé de la journée merci de consulter notre site internet [www.florange.fr/laflorangeoise](http://www.florange.fr/laflorangeoise)

#### ARTICLE 3 – INSCRIPTION

Les frais d'inscription sont de 10€. Les participants s'engagent à porter le T-shirt « Edition 2017 » qui leur sera remis (dans la limite des stocks disponibles).

L'inscription se fait via le site internet [www.florange.fr/laflorangeoise](http://www.florange.fr/laflorangeoise), soit par pré réservation en ligne validée par la réception du règlement, soit par l'impression du bulletin d'inscription qui doit être retourné, avec le règlement correspondant à l'ordre de **Pink Ladies 57**, avant le 09 mai 2017 date de clôture :

à MAIRIE DE FLORANGE - SERVICE DES SPORTS, Inscriptions La Florangeoise,

Place F. Mitterrand 57190 – FLORANGE. L'inscription reste possible la veille (de 9h à 12h et de 14h à 16h – Service Sport de la ville de Florange) et le jour de la course de 09h00 à 10h00, l'attribution des T-shirts se faisant en fonction des stocks disponibles.

#### ARTICLE 4 – POUR LES MINEURS

Le bulletin d'inscription pour les mineurs doit être complété et signé par le représentant légal.

L'inscription pour les enfants de moins de 12 ans (au jour de la course) est gratuite. Si vous souhaitez qu'un T-shirt soit remis à votre enfant, il convient de s'acquitter d'un règlement de 7€.

Les mineurs participent à la manifestation sous la surveillance et la responsabilité de leurs représentants légaux. Ceux-ci s'engagent notamment à accueillir leur enfant à l'arrivée et à veiller à leur sécurité une fois le parcours terminé.

#### ARTICLE 5 – REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement.

Si l'épreuve devait être annulée pour quelque motif que ce soit aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué et aucune indemnité réclamée.

#### ARTICLE 6 – RETRAIT DES T-SHIRTS

Les T-shirts seront à retirer le 12 mai 2017 à partir de 17h et le 13 mai 2017 à partir de 9h à 16h au Cossec Haut Kême de la ville de Florange pour les personnes inscrites avant la clôture des inscriptions. Pour les personnes s'inscrivant en dernière minute (dimanche), la remise des t-shirts se fait au moment de l'inscription dans la limite du stock disponible. Aucun T-shirt ne sera remis avant le 12 mai 2017. Aucun T-shirts ne sera envoyé par la poste.

#### ARTICLE 7 – CERTIFICAT MEDICAL

Cette manifestation n'est pas une compétition et aucun certificat médical ne sera réclamé. Cependant, il est vivement conseillé de vérifier auprès de votre médecin les contre-indications possibles.

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables d'une déficience

physique d'une participante durant la manifestation.

#### ARTICLE 8 – ASSURANCES

Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit auprès de SMACL ASSURANCES – 79031 NIORT CEDEX 9, une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile.

Domage matériel : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde.

Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Les inscrits participent à cette manifestation sous leur propre et exclusive responsabilité.

#### ARTICLE 9 – DROIT A L'IMAGE

Par sa participation à La Florangeoise, chaque concurrente autorise expressément la ville de Florange à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son image, sa voix et ce, quel qu'en soit le support, dans le cadre de la promotion de cette manifestation.

#### ARTICLE 10 – SECURITE

Les participants s'engagent à respecter le Code de la Route et les consignes données par l'Organisateur avant et pendant la manifestation par le biais de ses signaleurs.

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours. Pour des raisons de sécurité, nos amis les animaux, à l'exception des chiens-guides sont interdits.

#### ARTICLE 11 – REGLEMENT

La participation à la manifestation La Florangeoise implique l'acceptation expresse et le respect par chaque inscrite du présent Règlement.